



PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du mercredi 11 octobre 2023 à 19 h 00

Date de la convocation : 06 octobre 2023, affichée le jour même

Étaient présents : MM CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, LEGLIZE Philippe, HERITIER Marlène, JUNCA Marie-Claire, LAMARQUE Richard, RICHARD Christine, LAMAGNERE Bernard, LUIS Carlos

Absents excusés : COLAS Marie-Laure (pouvoir donné à Mr le Maire)
BARBERAN Céline (pouvoir donné à Mme JUNCA Marie-Claire)
LALANNE Aurélie (pouvoir donné à Mr LUIS Carlos)

Absents : LARTIGAU Michel, GINGALI Antonio

Secrétaire de séance : JUNCA Marie-Claire

DÉBUT DE SÉANCE : 19 h 00

Ordre du jour :

- + Désignation du secrétaire de séance ;
- + Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2023 ;
- + **DELIB-OCT-045** : Mise en vente d'un terrain viabilisé – Parcelle D381 ;
- + **DELIB-OCT-046** : Motion : Appel pour une société landaise sans violence à l'égard des femmes ;
- + **DELIB-OCT-047** : Demande de subvention ;
- + Décisions du Maire ;
- + Questions diverses.

oOo

+ **Désignation du secrétaire de séance** :

Madame Marie-Claire Junca se porte candidate et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

+ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2023** :

Mr le Maire, demande l'approbation du compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2023. Ce dernier est **adopté à l'unanimité**.



PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du mercredi 11 octobre 2023 à 19 h 00

+ DELIB-OCT-045 : Mise en vente d'un terrain viabilisé – Parcelle D381 :

Monsieur le Maire expose la mise en vente d'un terrain communal situé 545 Route de Piaouguis – 40465 Préchacq-Les-Bains. Cette parcelle, cadastrée section D n° 381, d'une surface de 1 078 m², est viabilisée.

Après délibération, le Conseil décide

- de proposer à la vente ce terrain ;
- d'arrêter le prix de vente à 60,00 € TTC (soixante euros toutes taxes comprises) le mètre-carré ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en vente de ce terrain.

VOTE : 12 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

+ DELIB-OCT-046 : Motion : Appel pour une société landaise sans violence à l'égard des femmes :

Considérant l'article 1^{er} de la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Considérant l'article L. 1111-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le texte suivant :

Le 25 novembre dernier, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, plusieurs centaines de landaises et landais - des citoyennes et citoyens, des élues et élus et des représentantes et représentants d'institutions et d'associations - ont apposé leur signature sur « l'Appel pour une société landaise sans violence contre les femmes » formulé lors de cette occasion. L'engouement citoyen provoqué par cette initiative traduit une attente légitime qui nous oblige – nous, élues et élus du territoire - à nous engager d'une voix commune dans ce combat de chaque instant.

Partant du constat, qu'en dépit d'une prise de conscience collective de la société, les violences faites aux femmes - sous toutes leurs formes – sont encore trop nombreuses et doivent être combattues inlassablement.

En se rappelant, qu'en 2022, plus de 110 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon. En 2023, ce sont déjà plusieurs dizaines de femmes qui sont décédées dans des circonstances similaires.

Derrière ces chiffres et derrière ce compteur infernal qui ne cesse de s'affoler au fil des mois, se trouvent des vies lâchement ôtées et destins injustement brisés. Aujourd'hui, en France, des femmes - jeunes et moins jeunes, des mères, des filles et des sœurs - périssent encore et toujours sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon. Et pourtant, les violences que subissent les femmes au quotidien ne se limitent pas à l'unique cadre familial et peuvent revêtir des formes bien différentes.

Face à ces constats, il nous est impossible de nous habituer et de simplement nous résigner.



PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du mercredi 11 octobre 2023 à 19 h 00

Aujourd'hui, grâce à un travail de terrain opéré par les associations et les pouvoirs publics, dans les Landes, comme ailleurs, la parole des victimes tend à se libérer. C'est à nous, élues et élus, à accompagner ces victimes au cours du long chemin de la reconstruction.

De fait, nous sommes prêts et déterminés à engager notre département vers une société où les violences contre les femmes seront combattues sans relâche.

Afin d'améliorer notre engagement pour une société landaise sans violence contre les femmes, **les maires, les présidentes et présidents des conseils communautaires, les conseillères et conseillers municipaux, des conseils d'administration des CCAS et CIAS signataires du présent appel s'engagent.**

Alors que, dans son texte fondateur, la République arbore fièrement les principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, rappelons solennellement que cette devise restera lettre morte si nous ne pouvons assurer aux femmes l'assurance de vivre en sécurité en France, tout en ayant des droits parfaitement similaires à ceux des hommes. Ainsi, aux simples mots préférons les actes.

Formulons, collectivement, le souhait que cette signature traduise un engagement visant à inverser la tendance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de signer l'appel « Pour une société landaise sans violence contre les femmes » ;
- **S'ENGAGE A :**
 - améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences par les structures d'accueil publiques et privées ;
 - sensibiliser et former les agentes et agents en contact avec le public pour créer une société solidaire envers les victimes ;
 - favoriser la prévention des violences en sensibilisant nos jeunes et en prévenant la récurrence des auteurs de violences ;
 - soutenir les associations mobilisées autour des victimes, dans la mesure des capacités de chaque collectivité ;
 - participer à la coordination territoriale pour apporter des réponses complètes aux victimes.

VOTE : 09 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTION.

DELIB-OCT-047 : Demande de subvention 2024 – Association Secours Catholique

Monsieur le Maire présente la demande de subvention reçue de l'Association « Secours Catholique » pour l'année 2024.



PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du mercredi 11 octobre 2023 à 19 h 00

Après délibérations, le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas attribuer à l'Association « Secours catholique » de subvention pour l'année 2024.

VOTE : 0 voix POUR, 8 voix CONTRE (dont 3 Pouvoirs), 01 ABSTENTION

Décisions du Maire :

- 2023-SEPT-02 : Achat support cycles 9 places d'un montant de 490,80 € TTC
- 2023-SEPT-03 : Achat d'une vitrine extérieure pour affichage d'un montant de 386,40 € TTC ;

Questions Diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Journal Communautaire est arrivé en mairie et qu'il sera distribué par les agents communaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le devis du Sydec sur le remplacement des lanternes a été divisé en quatre lots. Après échange, le Conseil Municipal décide de valider le 1^{er} lot, à savoir, 28 lanternes sur les routes de Saubole, de l'église (bourg) et du Thicq. Ces travaux représentent un montant de 11806 € HT à la charge de la collectivité. Les trois lots restants seront programmés sur les années à venir.

Monsieur Léglize demande que le quartier de l'église soit également pris en compte.

Monsieur le Maire évoque que le Sietom conseille de rajouter 2 points tri sur la commune proportionnellement au nombre d'habitants. Deux emplacements ont été évoqués, un rendez-vous avec le Sietom est à programmer afin de voir la faisabilité du projet.

Monsieur le Maire évoque également l'éventuel déplacement du point tri existant situé Route de Gribeshaoutes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion avec la représentante du PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) et l'ONF a eu lieu en mairie le 03 octobre 2023. Cet organisme intervient sur les communes par tirage au sort pour vérification du respect des règles de sécurité des ouvriers intervenants sur les chantiers et de l'entretien des parcelles dans le cadre de la labellisation des bois communaux. Suite à une visite inopinée sur site Route des Bibens, des remarques ont été faites à l'équipe d'ouvriers présente.

De plus, il a été notifié à la commune qu'il serait nécessaire de retirer les protections des plans au terme des 10 ans requis.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président de l'Alpi, Mr Lagrave, est intervenu en Conseil Communautaire pour aborder le sujet lié à la cybersécurité. La mairie a pris contact avec l'Alpi afin d'obtenir des informations et des devis sur les packs sécurité proposés aux collectivités.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ancien locataire du presbytère devrait rembourser les loyers de retard à partir du mois de novembre à hauteur de 100 €/mois.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de marché public lié à la nouvelle mairie des devis vont être demandés afin de procéder à l'arasement de la bute.



PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du mercredi 11 octobre 2023 à 19 h 00

Monsieur Philippe Léglize confirme à l'assemblée que suite à l'éventuel souhait de déplacement du cyprès lié à la construction de la nouvelle mairie et après renseignements pris auprès d'un professionnel, cette option n'est pas envisageable.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu de Monsieur le Maire de Goos concernant un de nos agents techniques actuellement en disponibilité qui souhaite intégrer cette collectivité par voie de mutation à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire expose la nécessité de renouveler la vaisselle louée aux particuliers. Plusieurs fournisseurs ont été sollicités pour des devis comparatifs.

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que le rendez-vous est fixé au Lundi 06 novembre 2023 chez le notaire dans le cadre de l'acquisition de la parcelle N°BO 52 – Lieu-Dit « Arribon ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc Priam suite à la visite d'un bureau d'étude concernant les futurs travaux du bâtiment communal « la Grange de la Haouresse ». Ce local sera mis à disposition des associations du village exclusivement dans le cadre d'expositions.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un projet d'isolation thermique sur les bâtiments scolaires par le biais du Sydec.

Madame Marlène Héritier sollicite l'assemblée afin de candidater au programme « Villages d'avenir » du plan France Ruralité. L'ensemble du conseil municipal se dit favorable à cette démarche sous réserve que notre candidature soit retenue.

FIN DE SÉANCE : 21h45

Secrétaire de séance,

JUNCA Marie-Claire

Monsieur le Maire,

CAZENEUVE Daniel